

DISONS

STOP

**AUX DÉCHETS
ABANDONNÉS**

FAISONS



Soyons tous acteurs d'une ville propre !

Les déchets abandonnés sur les espaces publics et privés sont devenus trop nombreux. Pour conserver un cadre de vie équilibré, la Ville se mobilise pour limiter le nombre de dépôts sauvages. Il est de notre devoir à tous de participer à l'embellissement de la commune et il est important que chacun ait un comportement citoyen pour maintenir sa ville propre. Il s'agit de notre ville à tous, et pour l'aimer nous devons en prendre soin en participant, chacun à notre niveau, à son développement, son rayonnement et sa qualité de vie.

Fabienne Fonteneau

Maire de Saint-Denis-de-Pile



39 TONNES DE DÉPÔTS SAUVAGES RETROUVÉES À SAINT DENIS DE PILE

Gravats, ameublement, ordures ménagères, plastiques... Les déchets abandonnés représentent des dangers pour l'environnement (pollution, risques en temps d'inondation et d'incendie...), pour la santé publique (développement de bactéries...) et ils dégradent les espaces naturels, privés et publics.



148 DÉPÔTS SAUVAGES

Les déchets abandonnés sont régulièrement retrouvés sur l'espace public, les espaces naturels, près des bornes à verre et de tri, sur des terrains privés... Ces dépôts sauvages sont interdits, sous peine d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 150€.



435 HEURES CONSACRÉES AU RAMASSAGE ET AU TRAITEMENT

Pour garantir un cadre de vie équilibré, la Ville procède au ramassage et au traitement de ces déchets abandonnés. Cet investissement, qui pourrait être évité par l'absence de dépôts sauvages, génère un coût pour la commune et des temps de travail réduits pour les missions quotidiennes des agents communaux.

Et pourtant... Faire un geste éco-citoyen, c'est simple et facile à Saint Denis de Pile !

La Ville nettoie régulièrement les espaces dégradés par les dépôts sauvages, notamment aux abords des bornes à verre et de tri mises en place par le SMICVAL. Cette mobilisation permet de garantir la propreté de l'espace public et d'atténuer les risques environnementaux et sanitaires. Cependant, les déchets illégalement abandonnés sont trop nombreux et la Ville risque de manquer de temps et de moyens pour assurer continuellement ce nettoyage, qui pourrait être allégé ou évité par la pratique de simples gestes éco-citoyen. Retrouvez dès à présent les solutions accessibles à tous proposées par les acteurs partenaires et fortement soutenues par la Ville !

Vos déchets ne sont pas pris en charge par la collecte habituelle ? Rendez-vous simplement au pôle recyclage du SMICVAL à Saint Denis de Pile !

Vous pourrez par exemple y déposer gratuitement et légalement :



BATTERIES



LAMPES



MÉTAUX



DÉCHETS VERTS



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



ENCOMBRANTS



AMEUBLEMENTS



PEUHMATIQUES



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



RADIOGRAPHIES

Plus d'information sur smicval.fr

Ouvert à tous (particuliers et professionnels) lundi au samedi :

9h - 12h / 14h - 18h (1^{er} mars - 31 octobre)

9h - 12h / 13h - 17h (1^{er} novembre - 29 février)

8 route de la Pinière / Tel. 05 57 84 74 00



**Vous souhaitez donner
une seconde vie
à vos objets usagés ?
Rendez-vous aux Recycleries
installées à Saint Denis de Pile !**

Les Ateliers de 2 mains

Dépôt d'objets, de matières et de matériaux usagés,
boutique, ateliers pour apprendre à rénover, restaurer
et transformer vos meubles, chaises, bureaux...

*Ouvert à tous le mardi et jeudi de 9h à 14h,
le vendredi de 14h à 19h, le mercredi et samedi de 9h à 19h,
2, route du Barry / Tél. 09 53 23 78 67*

La Recyclerie du libournais

Dépôt d'objets usagés et boutique d'objets réutilisés.

*Ouvert à tous du mercredi au vendredi de 14h à 18h,
les samedi et dimanche de 10h à 12 et de 14h à 18h
80, route de Paris / Tél. 06 79 01 81 55*



Maire - Place de Verdun
33910 Saint Denis de Pile
Tél. 05 57 55 44 20

lemaire@mairie-saintdenisdepile.fr
mairie-saintdenisdepile.fr